



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 71631

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative au sujet du gel d'une partie du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Selon les informations en sa possession, il manquerait à ce jour 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents, ce qui aurait pour conséquence des baisses de 50 à 100 % pour les associations nationales et têtes de réseaux, ainsi que pour l'action des associations sur le plan local. Une régulation budgétaire d'une telle ampleur mettrait donc en danger un très grand nombre d'associations et d'emplois dans ce secteur, alors que chacun reconnaît l'importance du rôle, tant au niveau de l'État que des collectivités locales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs fédérations et unions. Ainsi, dans le Puy-de-Dôme, de nombreuses associations sont adhérentes à la Fédération des associations laïques qui leur apporte des services, du conseil, des formations, une aide juridique et un accompagnement aux projets des acteurs associatifs locaux. La disparition de ce soutien fragiliserait les associations locales, alors qu'elles sont une force sociale organisée indispensable à la vie sociale et culturelle locale et au développement économique du territoire. De plus, elles sont complémentaires du service public et assurent des missions d'intérêt général au service du plus grand nombre. Il lui demande donc de bien vouloir permettre la continuation du rôle fédérateur et de la mission citoyenne rempli jusqu'ici par ces associations en leur allouant les crédits nécessaires à leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71631

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7521